

CENTRE DE DANSE

Cécile Grolet

Siret : 443 423 900 000 44

23, rue de la Baignerie - 59800 LILLE

① 03 20 54 19 19 / 06 62 32 50 03

@ groletcecile@gmail.com

photo

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

(à rendre datée et signée Recto-verso)

Nom de l'Élève :

Prénom :

Nom du Responsable légal (pour les enfants) :

Date de naissance de l'élève :

Âge :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable (Pour les enfants indiquer les deux parents SVP) :

Père :

Mère :

N° de téléphone du Domicile :

Mail (si parents séparés indiquez le mail de la maman et du papa) :

Comment avez-vous connu l'École de Danse ?

Cours suivi(s) :

(Indiquez le jour et l'heure)

Santé :

- L'élève est-il allergique ? (Notez TOUTE allergie même si elle remonte à plusieurs années).
Si oui laquelle et la conduite à tenir :

- L'élève présente-t-il des difficultés de santé (malaise, asthme....) ? si oui précisez les
précautions à prendre :

L'école peut diffuser des images photos et/ou vidéos des élèves.

Je déclare avoir eu connaissance des conditions générales d'inscription, et en particulier :

Les cours ne sont pas remboursés en cas d'arrêt volontaire de la part de l'élève.

D'autre part, j'autorise Cécile Grolet à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'urgence.

Fait à Lille, le :

Signature :

FICHE COMPTABLE

Ne pas remplir cette page

Partie réservée à l'administration

Essai le :

1^{er} cours le :

Cours d'1h :

Cours d'1h30 :

Nombre de semaine de cours sur l'année :

Réduction :

Montant total dû :

Frais d'inscription 25 € réglés le :

Par chèque n° :

Banque :

Nom du tireur :

Espèces :

REGLEMENT COURS DE DANSE

A l'année : - 10 % =

En 1 x

En 2 x

En 3 x

(Entouré le choix effectué)

Réglé le

1^{er} chèque le

N°

Banque :

2^{ème} chèque le

N°

Nom du tireur :

3^{ème} chèque le

N°

A chaque trimestre :

1^{er} chèque le

N°

Banque :

2^{ème} chèque le

N°

Nom du tireur :

3^{ème} chèque le

N°

Par mois :

1^{er} chèque - Septembre 2021, N°

2^{ème} chèque - Octobre 2021, N°

3^{ème} chèque - Novembre 2021, N°

4^{ème} chèque - Décembre 2021, N°

5^{ème} chèque - Janvier 2022, N°

6^{ème} chèque - Février 2022, N°

7^{ème} chèque - Mars 2022, N°

8^{ème} chèque - Avril 2022, N°

9^{ème} chèque - Mai 2022, N°

10^{ème} chèque - Juin 2022, N°

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

SAISON 2021/2022 (à dater et signer)

INSCRIPTION :

L'inscription définitive se fait après le cours d'essai...En cas de réinscription à partir de juin, seul le chèque de 25€ sera encaissé pendant l'été, pour retenir la place de l'élève.

LES DROITS D'INSCRIPTION sont fixés à 25 € par personne pour l'année, non remboursables.

DOCUMENT INDISPENSABLE : certificat médical à fournir dans les 15 jours après l'essai.

TARIFS : reportez-vous à la grille détaillée dans le Triptyque d'informations.

ATTENTION, TRES IMPORTANT :

L'inscription est annuelle ; quel que soit le mode de règlement choisi, l'année entière est due. En cas d'arrêt volontaire de l'élève pendant l'année scolaire, les cours ne sont pas remboursés. Si l'arrêt intervient du fait d'un accident, d'une maladie grave ou d'une mutation :

- Le trimestre commencé est dû dans son intégralité
- Avoir pour l'année suivante de la moitié des cours restants dus (sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive de danser pour le remboursement des cours restants dus suite à maladie ou accident grave).

En cas de déménagement pour mutation, remboursement des cours restants dus sur présentation d'un contrat de travail et/ou justificatif de nouveau domicile.

- Pas de remboursement en cas de : Pandémie, local inutilisable, professeur en incapacité, etc. Des cours de rattrapage seront proposés.

PORTES OUVERTES CHAQUE ANNEE AVANT NOEL ET FIN JUIN.

UN PETIT MOT SUR LE CENTRE

- Des professeurs diplômés, dynamiques, à l'écoute de leurs élèves
- Des cours amateurs pour enfants et adultes :
Classique, danse de caractère, barre à terre
- Des cours particuliers
- Des cours pour professionnels et futurs professionnels (préparation aux grandes écoles, à la scène, aux concours, à l'EAT)
- Des stages : Stage avec des professeurs de renommée internationale
- Cours d'été en juillet

ORGANISATION PRATIQUE DES COURS :

Les niveaux de cours : un élève reste au moins deux ans dans un même niveau (progression du ministère de la Culture). Si besoin il peut effectuer une 3^{ème} année dans le même niveau. Une évaluation du travail de l'élève est effectuée tout au long de l'année. Le passage dans le niveau supérieur est décidé par le professeur de la classe !

En cas d'absence de l'élève, vous devez prévenir l'Ecole du motif de l'absence, soit par un appel téléphonique, soit par un petit mot.

Les cours commencent à l'heure. Par respect pour lui, les autres élèves, le Professeur, et l'art de la danse, l'élève doit se trouver dans les vestiaires 10 minutes avant le début du cours. Dans le cas d'absences ou de retards **INJUSTIFIÉS et RÉPÉTÉS**, je serais, pour le bon déroulement des cours, dans l'obligation de refuser l'enfant. Les élèves rentreront calmement dans le studio lorsque le professeur les y invite. L'École n'est pas responsable des élèves dans les vestiaires et le hall d'entrée.

Pour la tenue vestimentaire : les cours ENFANTS ont une tenue réglementaire imposée par le Centre de Danse. Il ne sera pas accepté d'autres tenues que celle demandée. Pas de chaussons en cuir, pas de tutus, pas de grandes jupes ou jupettes non intégrées au justaucorps.

Merci de veiller à la coiffure de l'enfant, qui doit être impeccable :

Pour les cheveux longs et mi-longs : chignon avec crochets et filet transparent de la couleur des cheveux, pinces plates coulissantes invisibles pour tenir les petites mèches.

Pour les cheveux courts : pinces plates coulissantes invisibles pour éviter les mèches de cheveux dans les yeux.

En ce qui concerne la discipline, pas de chewing-gum, ni de bonbons. Pas de chahut dans les vestiaires... Pas de bijoux (ils risquent d'être perdus ou détériorés ; de plus, ils risquent de blesser pendant les exercices), pas d'affaires de valeur, ou d'objets précieux :

L'Ecole décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration à l'intérieur de l'Etablissement.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A Lille, le